


1

 Déposée le 22/07/2020 par email

EPLH : Enquête publique ETARES

Bonjour Monsieur,

En vacances loin de la Normandie et ne bénéficiant pas d'une bonne connexion Internet, je me permets de vous envoyer dès maintenant quelques éléments de réflexions.

Les contributions correspondent à quelques pièces du dossier.

J'ai constaté un écart de quelques numéros de page suivant que l'on se fie à l'information apparaissant sur le l'écran ou sur le papier.

Je tiens à signaler l'accès aléatoire et difficile au dossier sur le site de la préfecture, que nous avons du signaler à la DREAL . Celle-ci est intervenue.

 [contribution note de présentation non technique.doc](#) [contribution pièce 4 partie spécifique ICPE.doc](#) [contribution piece N°5 etude de dangers.doc](#) [contribution Pièce 06 SUP.doc](#)

2  Déposée le 22/07/2020 par email

Bis : EPLH : Enquête publique ETARES

Un clic maladroit a fait partir trop vite ce courriel inachevé.

Bonjour Monsieur,

En vacances loin de la Normandie et ne bénéficiant pas d'un bonne connexion Internet, je me permets de vous envoyer dès maintenant quelques éléments de réflexions.

Les contributions correspondent à quelques pièces du dossier.

J'ai constaté un écart de quelques numéros de page suivant que l'on se fie à l'information apparaissant sur le l'écran ou sur le papier.

Je tiens à signaler l'accès aléatoire et difficile au dossier sur le site de la préfecture, que nous avons du signaler à la DREAL . Celle-ci est intervenue

Pour chaque contribution, en caractères droits et entre parenthèses un copier/coller d'une partie de la pièce, en italiques nos commentaires.

Pièce N°6, il est vraiment dommage que la zone des 100 m sorte du site. Il semble que cela puisse être corrigé.

Il ne faut pas oublier la proximité de la cimenterie, responsable elle aussi de poussières siliceuses et d'émissions sonores.

Nous n'avons pas encore trouvé d'indications quantifiées quant à la surveillance de la qualité de l'air.

Nous tenterons de vous faire parvenir dans les temps la suite de nos contributions.

Cordialement

Écologie Pour Le Havre

EPLH

<http://eplh.free.fr/>

Annie.Leroy

3 rue Casimir Delavigne

76600 Le Havre

[Leroy.carue@free.fr](mailto:Leroy.carue@free.fr)

02 35 54 13 56 et 06 85 04 12 83

From: Leroy

Sent: Wednesday, July 22, 2020 4:58 PM

To: [etares-stvigordymonville@enquetepublique.net](mailto:etares-stvigordymonville@enquetepublique.net)

Subject: EPLH : Enquête publique ETARES

Bonjour Monsieur,

En vacances loin de la Normandie et ne bénéficiant pas d'un bonne connexion Internet, je me permets de vous envoyer dès maintenant quelques éléments de réflexions.

Les contributions correspondent à quelques pièces du dossier.

J'ai constaté un écart de quelques numéros de page suivant que l'on se fie à l'information apparaissant sur le l'écran ou sur le papier.

Je tiens à signaler l'accès aléatoire et difficile au dossier sur le site de la préfecture, que nous avons du signaler à la DREAL . Celle-ci est intervenue.

 [contribution note de présentation non technique.doc](#)

 [contribution pièce 4 partie spécifique ICPE.doc](#)

 [contribution piece N°5 etude de dangers.doc](#)

 [contribution Pièce 06 SUP.doc](#)

 [contribution MRAE.doc](#)

## Récapitulatif des contributions d'Écologie le Havre annexées aux observations 1 et 2

### Contribution MRAE

P 6/12 : Le projet intègre par ailleurs une demande de servitude d'utilité publique sur une bande d'isolement de 100 mètres à partir du casier de stockage de déchets amiantés. Cette demande est déposée parallèlement à la demande d'autorisation et fait l'objet d'une enquête publique conjointe.

P 12/12 : « S'agissant des émissions sonores, l'autorité environnementale remarque que le dossier ne présente aucune estimation des émergences en zone à émergence réglementée (ZER) du fait que l'habitation la plus proche se situe à 2 km. Néanmoins la société LAFARGE, mitoyenne au site projeté, est une ZER. Une estimation de l'évolution des émergences en ZER du fait de son extension (activité de valorisation de déchets inertes par criblage/broyage/concassage) aurait dû être réalisée. »

*La cimenterie voisine est elle aussi source d'émissions sonores.*

### Contribution Pièce 01 : Note de présentation non technique

P 6/29 : « L'exploitation du site est autorisée par l'arrêté préfectoral du 05 octobre 2015 pour une durée de 6,5 ans soit jusqu'au 31 mars 2022 (réaménagement compris) .... ». « ETARES souhaite pérenniser l'activité du site de Saint Vigor d'Ymonville »

P 7/29 : « Prolonger la durée de vie de la zone de stockage de déchets inertes jusqu'en 2028. »

P 11/29 : « Cadre de vie et santé publique Qualité de l'air Bonne qualité de l'air dans le secteur d'étude d'après les informations du réseau de surveillance [AIR NORMANDIE](#). Autosurveillance du site : absence d'émission de fibre amiante ; »

*Il s'agit de Atmo Normandie.*

*Qui connaît les résultats du contrôle de l'absence de fibres d'amiante ? Fréquence de ces contrôles ?*

P 17 : « Auto-surveillance de la qualité de l'air : mesure de l'empoussièrement »

*On voudrait en savoir plus sur cette autosurveillance »*

P 21 : dossier obsolète. Rogerville doit fermer !

P 24 : « 3.3.3.4 Prévention contre la malveillance L'ensemble de la zone en cours d'exploitation sera clos de manière à en interdire l'accès à toute personne non autorisée (récupérateurs, enfants, curieux, malveillants...). Par ailleurs, les bâtiments seront fermés à clé en dehors des horaires d'ouverture. Durant les heures d'ouverture, les installations seront surveillées au niveau de l'entrée du site par un contrôle d'accès. En dehors des heures d'ouverture, le site est fermé à clé. ».

*Actuellement, pour qui connaît l'environnement, le site est ouvert et facilement accessible, surtout à l'emplacement du futur casier.*

### Contribution pièce 4 ICPE

« 8.3.3 BREF « transversal » principes généraux de surveillance (juillet 2003) »

*De 1 à 10, aucun renseignement qualitatif ou quantitatif. Combien de fibres d'amiante seront tolérées, mesurées par qui, à quelle fréquence ?*

*On n'a pas forcément le détail du Bref à portée de mains.*

**Contribution pièce 5 étude de dangers**

1 : Préambule : « Enfin, elle décrit ensuite les accidents susceptibles d'intervenir sur le site, ainsi que la nature et l'extension des conséquences éventuelles. »

**7.2.1 Instabilité et tassement des déchets ou des sols**

« tassement du massif de déchets : le massif de déchets sera tassé par un engin mécanique. La nature des déchets fait qu'il ne se dégrade pas, il n'y a donc aucun risque de tassement vertical résultant de leur dégradation ; »

« Le risque d'instabilité mécanique du dépôt de déchets (tassement du massif de déchets) ne sera pas retenu dans l'analyse des risques. »

*Pour qui connaît le site et se promène sur le chemin entre ETARES et la cimenterie, l'affirmation semble osée. Mais les conséquences d'un effondrement ne sont peut être pas graves.*

**Contribution Pièce 06 : sup**

P 21/21 : Une autre orientation aurait permis de ne pas déborder à l'Est sur la mare plate. la bande d'isolement n'est pas satisfaisante.